

## Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL (EXTRAIT)

Séance du 16 juin 2016

L'an deux mil seize, le seize juin à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

**Présents** : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de Rachel BOUTOILLER qui a donné procuration à Sophie LE DUFF, Gilles GUILLOU à Michel MILIN et Jean Paul KERMARREC à Micheline LECLERCQ

Dominique LE DUC a été élue secrétaire de séance

Le procès verbal de la réunion du 31 mars a été approuvé à l'unanimité.

### **Tirage au sort des jurés d'assises :**

Le conseil municipal a procédé au tirage au sort des personnes susceptibles de faire partie de la liste provisoire des jurés d'assises pour 2017. Ont été désignés :

Madame MADEC Bernadette née MALGORN, 1 rue de la Chapelle ; Monsieur JARNIOU Frédéric, 424 Theven Kerbrat ; Madame BERROU Marie José née BARON, 5 Cité des Primevères ; Monsieur QUENECHDU Daniel, 2 rue de Kermargar ; Madame CAUCHARD Annick née BELLIER, Coat pin ; Madame KERGUILLEC Martine née KERHUEL, 5 Cité des Primevères ; Madame GRALL Annie née ABGRALL, 18 rue des sources ; Madame LE JEUNE Fanny, St André et Monsieur LE JEUNE Florian, Guil Ar Vrouan

### **Rétrocession des réseaux électriques à la Commune :**

Suite à une proposition de la CCBK, le Conseil Municipal a accepté que les réseaux électriques de la zone de Kerhall soient rétrocédés à la Commune, les factures d'entretien et de maintenance resteront à la charge de l'Etablissement Public intercommunal.

### **Indemnité de Conseil et de Budget :**

Le Conseil municipal a décidé d'accorder une indemnité forfaitaire de conseil de 400 € annuel, à la nouvelle Trésorière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **Subvention exceptionnelle pour un voyage scolaire :**

Le Conseil municipal a décidé d'accorder une participation de 40 € par enfant pour le déplacement des CM de l'école St Joseph : 10 élèves dans le Val de Loire et 40 en Auvergne.

### **Marchés passés dans le cadre de la délégation au maire :**

**Décision 1-2016** : 4 mars 2016 mise ne place d'ouverture de crédit avec la banque postale pour un montant de 250 000 € sur un an – taux TI3M + 1,69% avec une commission d'engagement de 0,35%

**Décision 2 – 2016** : 17 mars 2016 travaux de renforcement du littoral à Kerfissien avec EUROVIA MORLAIX pour un montant HT de 13 997,50 € soit TTC 16 797,00 €

**Décision 3- 2016** : 12 mai 2016 convention avec les services de la poste pour le numérotage des habitations sur l'ensemble de la commune pour un montant de 4721,81€ HT soit TTC 5666,17€

**Décision 4 – 2016** : travaux de consolidation de l'exutoire de Kervaliou avec la Ste EUROVIA de MORLAIX pour un montant HT de 24 784 € soit TTC 29740,80 €

### **Schéma de coopération intercommunale :**

L'avis du Conseil Municipal était sollicité sur le projet d'arrêté du Préfet en date du 15 avril 2016 concernant le périmètre de fusion de la communauté de communes du pays léonard et de la communauté de communes de la baie du Kernic à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La nouvelle communauté comprendra 14 communes pour 31 342 habitants

A l'unanimité, le Conseil Municipal de CLEDER

- A donné un avis favorable à la fusion des 2 communautés de communes du Pays Léonard et de la Baie du Kernic à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017
- A validé le périmètre de la nouvelle communauté qui comprendra les communes de : île de Batz, Mespaul, Plouenan, Plougoulm, Roscoff, Saint Pol de Léon, Santec Sibiril, Cléder, Lanhouarneau, Plouescat, Plounevez-Lochrist, Tréflaouéan et Tréfléz.

### **Cession de chemin à Locmaria :**

Suite à une demande de Jean Jacques et de Marc DANIELOU, le Conseil Municipal a autorisé le maire à lancer l'enquête publique en vue de la cession d'un chemin rural à Locmaria, les frais d'enquête et de bornages seront entièrement à la charge des acquéreurs

### **Demandes de subvention :**

Une demande de subvention au titre des amendes de Police sera adressée au Conseil Départemental pour un aménagement sécurité de la VC n°8 dans le secteur de Baly Plufern.

Des demandes de subvention seront également adressées à l'Etat ( programme FSIL) et au Conseil Départemental pour la 1<sup>ère</sup> phase des travaux de voirie du Lotissement des Amiets : coût estimatif 205 000 € HT

### **Finances :**

A la demande de la Trésorière, une décision modificative budgétaire a été votée :

Compte 266 : - 110 923,22 et compte 2041582 = + 110 923,22 dont 55 000€ au Syndicat des Eaux pour des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement et 55 923,22€ au Syndicat départemental d'énergie pour des travaux sur les réseaux électriques.

Le Conseil municipal a également validé la subvention de fonctionnement de 70 500 € (inscrite au budget 2016) à l'OCA pour l'année 2016 et les frais de mission des élus lors de déplacement au congrès des Maires de France.